

**52ème SESSION DE LA COMMISSION DE LA POPULATION ET DU
DEVELOPPEMENT DE L'ONU**

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR BOCCHIT EDMOND,
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES CULTES
REPUBLIQUE D'HAITI**

New York, le 1^{er} avril 2019

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,**

Je souhaite, **Monsieur le Président**, vous adresser mes vœux de succès dans la conduite des travaux de la 52^e session de la Commission de la population et du développement. Soyez assuré de la parfaite collaboration de ma délégation pour la réussite de nos travaux.

En effet, l'année 2019 est pour nous une année charnière, marquant le 25^e anniversaire du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui s'est tenue au Caire, Egypte, en septembre 1994.

A cet égard, je voudrais, au seuil même de mon propos, saluer le travail remarquable accompli par Madame Natalia Kanem, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), dans le cadre du suivi du Programme d'action.

Le Président de la République d'Haïti, Son Excellence Monsieur Jovenel MOISE, attache un intérêt tout particulier aux principales questions liées à ce programme, et, par conséquent, à cette importante session de la Commission.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs**

L'approche systémique, globale et intégrée des questions de population sous l'angle des droits de l'homme, induite par la Conférence internationale sur la population et le développement, a permis de répondre de façon adéquate aux préoccupations concernant la santé sexuelle et reproductive, la planification familiale, la mortalité infantile et maternelle, l'égalité entre les

sexes et l'émancipation de la femme, le développement durable et la migration internationale.

La République d'Haïti se réjouit des résultats obtenus dans ces différents domaines, notamment en ce qui concerne le taux de fécondité, l'augmentation de l'espérance de vie grâce à l'amélioration des meilleurs soins de santé, la baisse de la mortalité post-infantile et celle de la mortalité maternelle.

Force est de reconnaître que le Programme d'action a permis de mieux orienter les politiques de population et de faire progresser l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes, ainsi que l'éducation des filles.

La vie de nombreuses femmes a considérablement changé, grâce à l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et au respect des droits liés à la procréation qui favorisent le contrôle du nombre, le moment et l'espacement des naissances. D'où des retombées positives sur de nombreux aspects de leur vie, comme les possibilités d'emploi et d'éducation, la vie de famille et la participation sociale, économique et politique, comme l'a si bien souligné dans son rapport le Secrétaire général de notre Organisation.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

La République d'Haïti voudrait réitérer son attachement inconditionnel aux orientations pertinentes du Consensus de Montevideo sur la Population et le Développement, adopté en août 2013, pour le suivi du Programme d'Action du Caire, dans la région Amérique latine et Caraïbes.

A la lumière de ce Programme, d'importants changements ont été opérés en Haïti, au cours des 25 dernières années, dans la structure par âge de la population, dans le cadre de la transition démographique.

En effet, l'indice synthétique de fécondité a diminué de plus d'un tiers, soit 37,5 %, passant de 4,8 à 3 enfants par femme, de 1994 à 2017. Il en résulte une baisse absolue d'un peu moins de deux enfants par femme, soit 1,8. Cependant, 38% de femmes

continuent d'avoir des besoins non satisfaits, en ce qui concerne la planification familiale.

En raison de la baisse de la fécondité, le nombre d'enfants de moins de 15 ans a considérablement diminué. Il est tombé de 42,3 % en 1994-95 à 39 % en 2005, pour se situer à 35 % en 2017.

Le taux d'utilisation de la contraception moderne a plus que doublé, passant de 13% en 1994 à 32% en 2017, soit un coefficient multiplicateur de 2.5. Le niveau actuel de 32% est toutefois loin de la cible visée, c'est-à-dire, de l'accès universel à la contraception.

De plus, le pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans a malheureusement augmenté de 3 points au cours des sept dernières années, passant de 26 % en 2012 à 29 % en 2017. Le pourcentage de femmes de 15 à 49 ans, ayant déjà subi des actes de violence sexuelle a, par contre, légèrement diminué, de 13 % en 2012 à 12 % en 2017.

Je me limiterai à citer d'autres actions-clés, telles :

- L'intégration des données de population dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et dans les stratégies globales de développement ;
- La formulation d'une politique nationale de population ;
- La Formation et la Recherche en Population et Développement à l'Université d'Etat d'Haïti ;
- Les avancées en termes de lois relatives à la violence sexuelle et la violence contre les femmes ;
- La parité entre garçons et filles en matière d'éducation primaire et secondaire ;
- La baisse du pourcentage d'adolescentes ayant déjà entamé leur vie féconde à 19 ans (de 36 % en 1994 à 21 % en l'an 2017) ;

De sérieux défis restent à relever, notamment en termes de réduction de la pauvreté, d'accès universel à la santé de la reproduction, en matière de réduction de la mortalité maternelle, d'amélioration des conditions et droits de la femme, de gestion de l'environnement compte tenu des risques que représentent le changement climatique et les désastres naturels, ainsi que dans le domaine de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire de la République.

En conséquence, le gouvernement de la République s'applique à mettre en œuvre, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, des plans stratégiques, tant au niveau global que sectoriel, dans le cadre de la poursuite des Objectifs de Développement Durable (ODD), lesquels se situent en droite ligne avec le Programme d'action adopté par la CIPD.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,**

L'un des défis majeurs pour mon pays consiste à garantir l'irréversibilité des progrès réalisés dans les domaines de la scolarisation, de la parité du genre et de l'alphabétisation. Ces avancées sont souvent remises en cause ou tout simplement balayées par les chocs naturels et sociaux récurrents, tels que les cyclones, les sécheresses, les inondations, les séismes et les épidémies.

A cet égard, une attention accrue devrait être accordée à l'adéquation des ressources financières allouées aux Petits Etats Insulaires en Développement (PEID).

Je voudrais en profiter pour exprimer ma solidarité aux peuples frères du Mozambique et du Zimbabwe qui ont récemment été frappés par **l'Ouragan IDAI**. Au cours des dernières années, mon pays a vécu des événements identiques qui ont été à l'origine d'intenses migrations environnementales.

Le gouvernement de la République s'applique, par ailleurs, à renforcer les systèmes de données sur le développement et la population. Les collectivités territoriales, tels les Mairies et les Conseils d'administration de la section communale (CASEC), en sont dépourvus aujourd'hui. Le suivi des actions et des investissements sociaux passe par ces petits systèmes de

données locaux indispensables dans le cadre de l'atteinte de données désagrégées.

A ce sujet, je voudrais saluer l'appui constant fourni par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), notamment dans le cadre de la réalisation du V^{ème} recensement général de la population et de l'habitat. Ce recensement, qui a débuté en 2018, devrait se terminer cette année.

Sur la base des données disponibles, le gouvernement de la République a déjà retourné, dûment rempli, le Questionnaire de la douzième enquête de l'ONU sur la population et le développement, que ce soit le module sur l'urbanisation et le vieillissement de la population que celui sur la fécondité, la planification familiale et la santé de la reproduction.

Je suis persuadé que ces informations seront d'une très grande utilité dans l'adoption de stratégies adéquates pour faire face aux nouvelles préoccupations liées à la population et au développement.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs

Je dirai, pour conclure, que la Conférence internationale sur la population et le développement a eu des retombées hautement positives pour mon pays et au plan international. Le gouvernement de la République d'Haïti se joint sans réserve au consensus en faveur de l'adoption de la Déclaration.

Je vous remercie de votre aimable attention.